

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je poser une question complémentaire? Le ministère du Travail ferait-il tout ce qu'il peut pour que, si de nouveaux emplois sont créés au Labrador, la préférence soit accordée aux mineurs qu'on est en train de congédier dans la même province?

L'hon. M. Starr: J'en donne l'assurance à l'honorable député.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE STRONTIUM-90—EFFETS DES RETOMBÉES RADIOACTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je n'ai pas communiqué avec son bureau, mais je lui demande de prendre avis de ma question. Comme on a signalé que la teneur en strontium-90 du blé récolté en 1958 dans le Minnesota, le Dakota-Nord et le Dakota-Sud excédait de 50 p. 100 la limite maximum de sécurité, le ministre pourrait-il nous renseigner sur la concentration de strontium-90 dans le blé de l'Ouest canadien, en raison des facteurs hygiéniques et économiques qui entrent en jeu? De même, je me demande si dans sa réponse le ministre pourrait nous fournir les plus récents renseignements sur la contamination du lait par le strontium-90 dans l'Ouest canadien?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je voudrais considérer cette question comme un avis, monsieur l'Orateur. J'ai eu connaissance de la nouvelle, mais j'aimerais étudier la situation de près avant de répondre.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

AIR-CANADA—INTERPELLATION AU SUJET DE LA SUSPENSION DU SERVICE ENTRE VANCOUVER ET VICTORIA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au ministre des Transports? Elle découle de nouvelles et de déclarations parues dans les journaux et portant qu'Air-Canada entend suspendre son service de Vancouver à Victoria. Le ministre informerait-il la Chambre si Air-Canada a demandé une telle suspension à la Commission des transports aériens, et si une autre compagnie de transport aérien a demandé d'assurer le même service...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Chevrier: Cette question est bien conforme au Règlement, je pense. Le ministre rassurera-t-il la Chambre en disant

[L'hon. M. Starr.]

qu'Air-Canada n'a pas cette intention de suspendre ses services entre ces deux endroits?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je remercie le député de Laurier de m'avoir prévenu de sa question. Air-Canada n'a pas soumis de demande à la Commission des transports aériens à ce sujet. Toutefois, les *Pacific Western Airlines* ont demandé à la Commission des transports aériens l'autorisation d'assumer ce parcours. Conformément aux prescriptions de la loi sur l'aéronautique, la question doit être tranchée par la Commission des transports aériens qui vient de donner un avis public de cette demande.

Je ne crois pas devoir en dire plus long pour l'instant, vu que la question est actuellement étudiée par la Commission; je me borne donc à signaler que toutes les parties intéressées auront l'occasion de faire connaître leurs vues à l'audience publique que la Commission devra organiser à ce propos, je crois.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

QUESTION AU SUJET DU MÉMOIRE DE LA LÉGION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Je la pose en me servant des termes qu'a déjà utilisés le ministre en des circonstances assez différentes. Le gouvernement a-t-il reçu un mémoire de l'organe exécutif national de la Légion canadienne demandant une augmentation générale du taux des pensions et des allocations des anciens combattants ainsi qu'un relèvement du revenu autorisé par la loi sur les allocations aux anciens combattants? Si tel est le cas, le gouvernement fédéral ou le ministère des Affaires des anciens combattants prend-il des mesures à ce sujet et quelles sont ces mesures?

L'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. La réponse à sa question est oui. L'organe exécutif national de la Légion canadienne a soumis un mémoire au gouvernement le 8 octobre 1958. Il renfermait certaines résolutions au sujet des pensions et des allocations aux anciens combattants. Les résolutions renfermaient les demandes dont le député a parlé. Ces demandes sont à l'étude.